



TARIF du 01/01 AU 31/12/ 2021

BAREME HONORAIRES TTC VENTE IMMOBILIER (Habitation)

A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat
Honoraires proportionnelles non cumulatives entre elles et par tranche :

10 000 € à 90 000 € : 10 %
90 001 € à 150 000 € : 6 %
150 001 € à+ de 6 000. 000 €: 5%

Mandat de recherche

De 10.000 à + de plus de 6.000.000 : 5 % TTC

Vente immeuble

5% TTC

Murs de commerce

6% TTC

Terrain à bâtir

10%

BAREME HONORAIRES TTC VENTE

(Droit au bail, locaux commerciaux -Cession de commerce et/ou entreprises)
Honoraires proportionnelles maximum non cumulative entre elles et par tranche

Prix vente de 10.000 € à 250 000 € : 10 % TTC du prix
Prix vente de 250 001 € à plus de 750 000 € : 8 % TTC du prix

LOCATION (honoraire maximum)

**1 mois de loyer charges comprises à la charge du bailleur+ Indice ALUR au m2
suivant la zone concernée + 3 € du m2 pour l'établissement de l'état des lieux à la
charge du locataire***

**Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur pour la Côte
d'Azur de 12 €/m**

**Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés
par le(s) locataire(s) et le(s) bailleurs**

HONORAIRES (maximum) DE GESTION COURANTE

LOCATION SAISONNIERE : 25 % TTC

LOCATION MENSUEL : 10 % TTC

Sarl Cabinet Merengone & Associés – Enseigne commerciale : www.gubernatis Immobilier.com

www.cabinet-merengone.com - info@cabinet-merengone.com